



Temps de travail journalier - chauffeur livreur

Par **Manu1111**, le **08/08/2013** à **17:55**

Bonjour,

Un collègue se voit aujourd'hui faire une tournée de livraison particulière, un chauffeur ne s'est pas présenté au travail.

Il a donc effectué sur la journée :

10h00 de conduites avec deux fois 45min de pause comme il se doit.

à coté de cela il a dû décharger chez plusieurs clients de la marchandise, ce qui en cumul représente 2h00 de travail

pour résumer :

conduite 10h00

repos 01h30

travail 2h00

soit une journée de travail effectif de 12h00.

Avant de reprendre le travail il aura bien ses 11h00 de repos hebdomadaire.

Je sais que les 10h00 de conduites peuvent être réalisées deux fois par semaine, mais cumulé avec du déchargement, il travail 12h00 dans la journée.

La direction peut-elle le faire travailler ainsi? un certain nombre de fois par semaines ?[fluo]
merci[/fluo]